



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2022/45

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (INSPÉ) DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

➡ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 28 octobre 2022 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➡ **APPROUVE** le dossier d'accréditation déposé par l'INSPÉ de l'Académie de Bordeaux (figurant en pièce jointe à la présente délibération), dont l'Université Bordeaux Montaigne conditionne la mise en œuvre pour ce qui la concerne, au respect d'un plafond limitatif fixé à hauteur de 5443 heures équivalent TD correspondant à la charge d'enseignement jusqu'alors financée par année universitaire. Le plafond sera susceptible d'être revu en considération des garanties de soutenabilité de l'offre de formation et de contribution équilibrée entre les partenaires.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 28/10/2022.

Membres présents	22
Membres représentés	8
Abstention (s)	0
Votants	30
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	30
Pour	30
Contre	0



Le Président,

Lionel LARRÉ.

Publié le :

17 NOV. 2022

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

17 NOV. 2022